

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/091/3.1

Feuillet n°133



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUIOI, Bertrand CAGNIART, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Denis ADAMSKI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Dominique DURAND, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Annie DELAGE, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Patrick GAGNEPAIN, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Nicolas DJERBI, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Dominique DURUY

Suppléant : Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Élodie REBEYROL, Jacques MIGNOT, Patricia FLAGEAT, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Bernadette MERLIN, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Caroline CHEVALIER., Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Epuration des eaux usées hameau « Pragelier » sur la commune de Tourtoirac : acquisition de terrains

La Communauté de Communes a été saisi par l'indivision Eyssartier/Thomas propriétaire de la parcelle cadastrée section AL n°124 située au hameau de Pragelier sur la commune de Tourtoirac. Ce hameau se situe à l'écart du bourg. Il comporte 13 habitations dont 2 possèdent un dispositif d'assainissement individuel conforme.

Cependant, il existe déjà un réseau de collecte d'assainissement pour environ 5 habitations, posé à faible profondeur et débouchant dans un pré sans système de traitement.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 rue Tasset, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu).

024-20004150-20250930-DE2025_091-DE
Reçu le 03/10/2025

L'indivision Eyssartier/Thomas, propriétaire de ladite parcelle demande que la situation soit mise en conformité.

La Communauté de Communes souhaite remédier à cette problématique et prévoit dans un premier temps l'acquisition de la parcelle d'une superficie de 17 900 m². Pour cela, elle a proposé l'acquisition du terrain au prix de 20 000 € HT après avis de France Domaines par délibération du 30 novembre 2022.

La SAFER s'est positionnée et a proposé un tarif à hauteur de 5 191 € afin de ne pas déstabiliser les prix.

Cette acquisition est dans le prolongement d'une volonté de récupérer un terrain sur lequel sont déversées des eaux usées depuis un hameau situé à proximité immédiate dudit terrain séparé par une voie publique. (Hameau Pragelier -Tourtoirac). Dès lors, il y a lieu d'assurer la répartition comme suit :

- prix d'achat du terrain à hauteur de 5 191 € HT,
- Versement d'une indemnité au regard du préjudice subi par les consorts Eyssartier à hauteur de 14 809 € HT par déversement des eaux usées du domaine public.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** cette proposition et de se porter acquéreur dudit bien selon ces modalités,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ledit acte notarié et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/09/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 60 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250930-DE2025_091-DE
Reçu le 03/10/2025